## AFFAIRE Nº 6

## REGULARISATION de la SUBVENTION ministérielle de 2.558.640 Rs au Budget de la Commune pour l'exercice 1953.

Le Président donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 4 Août 1953

Madame.

Messieurs,

Par avis de crédit nº 1522 du 30 Mai 1953, la Trésorerie Générale du Département a versé au budget de la Commune la somme de 2.558.640 hs CFA, représentant une subvention ministérielle pour construction de l'Ecole Joinville (solde des 90 % de la dépenses subventionnelle payable avant la réception des travaux.)

Je vous demande, en conséquence, Madame, Messieurs, de bien vouloir ratifier cette opération qui sera régularisée au budget supplé mentaire en cours, savoir:

en RECETTE au chapitre XVI article 6 en DEPENSE au chapitre XXIV article 7

Le Président de la Délégation Spéciale, Signé: C. de VILLECOURT.

Adopté à l'unenimité.